

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

Réunion du mardi 2 Juin 2020

Présents : A. Brault / L. Mazzoleni / G.Bouat

Par réunion téléphonique : D. Marchal / B. Buosi

Excusés : C. Maugiron / Daniel Guillard / Amar Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Ce premier PV de la commission sportive après le confinement, concerne toutes les équipes accédant en Ligue, y compris les féminines à 11 et le futsal

Pour cela il est rappelé un extrait du PV du Comex de la fédération du 16 Avril :

Si une ligue ou un district prévoit qu'une ou plusieurs accessions se font par le biais de barrage, ceux-ci ne seront pas organisés : en conséquence pour déterminer le ou les clubs qui accéderont en division supérieure, il y aura lieu d'appliquer les critères définis dans les textes de l'instance concernée permettant de départager des équipes à égalité de position dans des poules différentes d'un même championnat, étant précisé que si l'instance concernée ne dispose d'aucun texte en la matière, elle devra alors appliquer, les critères exposés ci-avant pour les championnats nationaux permettant de départager des équipes à égalité de position dans les poules différentes d'un même championnat.

U15 A 11

Accession en ligue : Vallée du Guiers accède en U16 R2 et Seyssins accède en U15 R2

La LAURAFoot ayant pour la saison prochaine décidé d'une accession supplémentaire, celle-ci a été attribuée à notre district. Il s'avère nécessaire de déterminer ce montant par la comparaison des deux deuxièmes de poule D1 à savoir Manival et Eybens 2. Manival avec 9 points pour 5 matchs (quotient 1,8) devance Eybens 11 points avec 7 matchs (quotient 1,66). C'est donc Manival qui accède en U15 R2

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U18

Accession en ligue : Comme il a été noté dans le compte rendu de la réunion de bureau du 15 Mai 2020, il a été précisé que serait utilisé le règlement fédéral pour déterminer le club montant en ligue du fait que le match barrage d'accession ne pouvait être organisé. Les deux premiers de poule sont Rachais et La Murette. Rachais obtient 13 points pour 5 matchs et La Murette obtient 10 points pour 5 matchs.

C'est donc Rachais 1 qui accède au championnat de ligue

Rappel : Ce championnat deviendra la saison prochaine un championnat U17 avec la possibilité d'intégrer jusqu'à 3 U18 en D2 et D3

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

U20

Accession en Ligue R2 : Reventin terminant à la 1^o place accède en ligue

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

Cette délibération a été prise en l'absence de Laurent Mazzoleni.

Elle fait référence aux décisions de la réunion de bureau du 15 Mai.

Les premiers de chaque poule accèdent en R3, à savoir Seyssins et Seyssinet.

Le 3^o accédant ne pouvant être déterminé par un match barrage, il est appliqué pour départager les deux clubs terminant seconds de leur poule, l'article 24-2, alinéa 2 avec le challenge du Fair-Play et de la sportivité.

C'est donc Voiron-Moirans qui est le 3^o montant en R3

La présente parution est donnée à titre indicatif et ne sera entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions d'appel aient été traitées (cf. art. 20 des Règlements Généraux du District de l'Isère)

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District de L'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la F.F.F.

En annexe à ce compte rendu de réunion, ont été confirmé pour leur accession en ligue, les féminines de Grésivaudan et Nuxérete en Futsal

La Secrétaire de Séance
Annie Brault